QUELS OBJECTIFS?

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir des priorités énoncées dans la circulaire de rentrée et des besoins identifiés dans les écoles.

QUI?

Le pôle ressource de la circonscription regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) peut solliciter et fédérer autour d'une question professionnelle ou d'un besoin identifiés dans la circonscription.

Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

PÔLE RESSOURCE

Circulaire n°2014-107 du 18-08-2014

QUELQUES EXEMPLES

- -La commission de personnalisation des parcours : le pôle ressource porte un regard croisé sur les dossiers des élèves présentés afin d' interroger les différents dispositifs d'aide mis en place ou ceux à envisager;
- -Des outils pour identifier les difficultés et organiser les actions de l'équipe éducative (fiche DIR, évaluations pour l'orientation des élèves en SEGPA etc.)

COMMENT?

Le pôle ressource se réunit plusieurs fois dans l'année pour traiter des questions professionnelles. Ces temps de concertation permettent de croiser les regards des différents membres présents pour proposer des actions et élaborer des outils.

Il s'agit de créer une culture commune à la circonscription afin de favoriser un pilotage de proximité.